

DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

CONTRIBUTION DU SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

PRESENTATION DU SYANE

Le SYANE - Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie - regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Il exerce 5 compétences dans les domaines de l'Electricité, de l'Energie, de l'Eclairage Public, du Gaz et des Communications électroniques.

- ✓ **Electricité** : le SYANE est l'autorité organisatrice et concédante des 239 communes haut-savoyardes sous concession ERDF. Il veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution de l'électricité en Haute-Savoie, en concertation avec les entreprises locales de distribution (ELD). Il assure le contrôle de la concession départementale et réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux sur les réseaux d'électricité.
- ✓ **Energie** : le SYANE accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables :
 - Maîtrise de l'Energie : le SYANE agit dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics par la réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques et le soutien, technique et financier, aux travaux de rénovation.
 - Energies renouvelables : le SYANE réalise des études de faisabilité de projets basés sur les énergies renouvelables (photovoltaïque, hydraulique,...) ainsi que des installations photovoltaïques pour électrifier des sites isolés.
- ✓ **Communications électroniques** : le SYANE s'engage, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, dans l'aménagement numérique de la Haute-Savoie à travers la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique.
- ✓ **Gaz** : le SYANE est l'autorité organisatrice et concédante de 114 communes ayant choisi de lui transférer la compétence. Il exerce le contrôle des concessions pour les 47 communes desservies en gaz. Il agit également pour le développement du gaz (études de faisabilité, procédures de délégation de service public).
- ✓ **Eclairage public** : le SYANE réalise, pour les 223 communes lui ayant délégué la compétence, des installations d'éclairage public (conception et rénovation) et des mises en valeur de patrimoine. Il réalise des diagnostics techniques, photométriques et énergétiques. Il porte le programme EPure pour accompagner les communes vers un Eclairage Responsable, juste et performant, aux consommations énergétiques maîtrisées.

Le SYANE est membre de l'**USéRA** (Union des 9 Syndicats d'Energie Rhônalpins).



PRESENTATION DE L'ATELIER - DEBAT

Date : Mercredi 5 juin 2013 - 15h30 à 17h00

Lieu : Parc des Expositions – 74 800 – LA ROCHE SUR FORON

Participants : 35 élus et représentants d'associations.

Déroulement du débat :

- ✓ diffusion du film introductif régional
- ✓ introduction du débat par la présentation d'expériences positives locales, pilotées et réalisées par le SYANE, en matière de Maîtrise de l'Energie dans les bâtiments publics et sur l'Eclairage Public
- ✓ table-ronde réunissant :
 - François Mogenet; Conseiller Général de la Haute-Savoie
 - Roger Leron, Président de Rhônalénergie Environnement
 - Daniel Belon, directeur adjoint de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.
- ✓ échanges avec la salle autour des 3 questions suivantes :
 - comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?
 - quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ?
 - quelle gouvernance de la politique énergétique pour une responsabilité mieux partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales ?

PRELIMINAIRE

De forts enjeux énergétiques dans les domaines de compétences des Syndicats d'Energie

Les Syndicats d'Energie agissent, depuis plus de 60 ans, dans des domaines fondamentaux pour réussir la transition énergétique :

- ✓ Réseaux d'électricité et de gaz
- ✓ Réseaux de chaleur
- ✓ Maîtrise de l'Energie (bâtiments publics,...)
- ✓ Développement des Energies renouvelables
- ✓ Eclairage Public
- ✓ Communications électroniques, développement de réseaux d'initiative publique très haut débit

Les Syndicats d'Energie, porteurs d'une politique territoriale solidaire, mutualisée et péréquée dans le domaine des énergies

Les Syndicats d'Energie, de par leur périmètre départemental et de par leur expertise, sont des acteurs incontournables du paysage énergétique français. Porteurs de la solidarité territoriale, ils proposent, grâce à leur ingénierie technique et financière, à la mutualisation des moyens et à une politique péréquée, des politiques énergétiques locales cohérentes et efficaces, au bénéfice de tous les territoires, urbains et ruraux.

De par leurs missions et actions, les Syndicats d'Energie jouent ainsi aujourd'hui un rôle majeur dans le domaine des Energies. Avec leur savoir faire ancré dans le concret et la proximité du terrain, ils ont une expertise reconnue sur l'ensemble de leur territoire. Ils proposent de poursuivre cette politique active et solidaire au niveau départemental pour accompagner les collectivités dans la transition énergétique.

LES CONTRIBUTIONS

Question 1 : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

1/ Réduire les besoins énergétiques des collectivités publiques en maîtrisant les consommations énergétiques des bâtiments publics et de l'Eclairage Public

- ✓ Développer un Eclairage public raisonné :
 - rénover les installations d'Eclairage Public par le remplacement des sources lumineuses et des matériels peu performants et énergivores
 - éradiquer les lampes énergivores ("ballons fluos")
 - éclairer en fonction des besoins réels et selon le type de zones, avec des sources lumineuses et des matériels performants et adaptés
 - maîtriser les durées d'allumage par la mise en place d'horloges astronomiques ou d'équipements de détection
 - abaisser les puissances d'éclairage la nuit, voire pratiquer l'extinction nocturne
 - développer une maintenance performante et adaptée
 - ...
- ✓ Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics anciens, les plus énergivores
 - soutenir les aides ciblées sur des projets de rénovation performants et exemplaires (portant sur l'isolation, les systèmes de ventilation et de chauffage, l'éclairage,...)
 - abaisser la TVA pour les travaux de rénovation énergétique
- ✓ Modifier les comportements
 - réaliser un effort important de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à destination des communes et des utilisateurs de bâtiments (par l'intermédiaire des Syndicats d'Energies, des Espaces Info Energie, des Agences locales de l'Energie,...)
 - assister les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des travaux et des équipements améliorant l'efficacité énergétique
- ✓ Réduire les pertes d'énergie sur les réseaux (électricité, gaz) par leur optimisation et leur sécurisation (suppression des fils nus de faible section des réseaux électriques,...)
- ✓ Développer les sources d'énergies renouvelables

2/ Rénover et adapter les réseaux d'énergie, investissements indispensables pour accompagner le développement de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux modes de consommation

- ✓ Favoriser le développement des modes de production d'énergies renouvelables en dimensionnant les réseaux afin de permettre l'injection d'énergie produite à l'aide de sources renouvelables (production d'électricité photovoltaïque, injection de biométhane dans les réseaux gaz).
- ✓ Favoriser le développement de nouveaux modes de consommation – notamment le développement des véhicules électriques et hybrides - en dimensionnant les réseaux pour permettre le développement des bornes de recharge électrique.

3/ Soutenir le développement des réseaux de communications électroniques, facteur de développement durable et d'économies d'énergie

- ✓ Favoriser le développement du télétravail par la réalisation de réseaux très haut débit.
- ✓ Favoriser le développement de nouveaux services permettant de suivre et d'optimiser les consommations énergétiques et de gérer les productions par l'interaction entre les réseaux de communications électroniques et les réseaux d'énergie, appelés à devenir plus performants, plus communicants et plus "intelligents" ("smart grids"). Les autorités organisatrices et concédantes de l'énergie doivent, dans cette optique, pouvoir accéder gratuitement aux informations émises par les futurs compteurs intelligents Linky pour chaque usager, notamment pour optimiser les renforcements de réseau. Chaque usager doit également pouvoir accéder, gratuitement, aux données le concernant.

Expériences positives à porter à la connaissance des décideurs

Programme EPure pour un Eclairage Public Responsable

Le SYANE porte le programme de Maîtrise de l'Energie EPure pour **accompagner les communes vers un éclairage responsable, juste et performant**. L'objectif ? Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public, tout en optimisant sa qualité et sa performance et en limitant son impact sur l'environnement. Ce programme inclut :

- ✓ la **Charte "S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité"** : adhérer à la Charte, c'est, pour les communes, s'engager à progresser vers un éclairage responsable, juste et performant, en suivant des exigences techniques minimales.
- ✓ un **plan d'actions en 4 axes**, qui englobe toutes les problématiques de l'éclairage :
 - connaître son patrimoine (inventaires et de diagnostics sur les installations d'éclairage).
 - rénover et mettre en sécurité les installations existantes (actions de Maîtrise de l'énergie et de mise en sécurité : remplacement des luminaires et sources lumineuses vétustes et/ou énergivores, réduction des nuisances lumineuses, maîtrise des durées d'allumage, éradication des "ballons fluos" énergivores,...).
 - concevoir et réaliser des projets d'éclairage performants (réalisation d'études d'éclairage et photométriques, respect d'exigences techniques minimales, choix de matériels efficaces).
 - assurer le suivi de la gestion patrimoniale et maintenir la performance dans le temps (mise en place d'une gestion patrimoniale de qualité à travers un outil SIG mutualisé et d'une maintenance et d'une exploitation continues et adaptées).

Appel à Projets "Rénovation énergétique des bâtiments communaux"

Depuis deux ans, le SYANE conduit un Appel à Projets pour soutenir, financièrement et techniquement, les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Ainsi, en 2012, 11 projets ont été retenus, exemplaires par leur ambition et leur performance énergétique. Ils permettront au total d'économiser chaque année plus de 1,5 millions de kWh et 440 tonnes de CO₂, soit des économies d'énergie de l'ordre de 54% en moyenne. Montant des investissements communaux : 3,2 M€, dont 700 000 € de participations du SYANE. L'Appel à Projets a été reconduit pour l'année 2013. Les projets seront sélectionnés à l'automne 2013.

Question 4 : Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ?

1/ Renforcer et réorienter les mécanismes financiers existants vers les actions de transition énergétique

- ✓ Poursuivre le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec des objectifs ambitieux pour la troisième période (au minimum la couverture à 100% des objectifs de la directive européenne sur l'efficacité énergétique) et le maintien de l'éligibilité des collectivités territoriales.
- ✓ Flécher les recettes des produits et taxes liés à l'énergie pour financer la transition énergétique
 - orienter les recettes des CEE en faveur de travaux de maîtrise de l'énergie
 - affecter la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) aux actions de transition énergétique
 - réorienter la CSPE vers les collectivités pour l'investissement énergétique local
- ✓ Réviser les mécanismes financiers qui devront intégrer, dans une approche globale, la CSPE, le TURPE, les tarifs d'achats et les conditions de raccordement aux réseaux
 - intégrer des conditions préférentielles pour les collectivités territoriales et leurs groupements en raison des contraintes spécifiques auxquelles ils sont soumis (Code des marchés publics, comptabilité publique)
 - affecter les recettes générées grâce aux aides publiques au financement d'actions d'intérêt général, notamment de réduction des consommations d'énergie.

- ✓ Renforcer le FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) avec l'ajout d'un sous-programme EnR-MDE, doté d'environ 40 M€ supplémentaires par an pour financer des actions d'efficacité énergétique.
- ✓ Offrir des prêts à taux bonifiés pour toute action de Maîtrise de l'Energie ou de développement des Energies renouvelables.

2/ Développer de nouvelles sources de financement

- ✓ Mettre en place des mécanismes de tiers financement permettant de financer des travaux en anticipant sur la réduction ultérieure des dépenses énergétiques et la valorisation du patrimoine ainsi réhabilité.
- ✓ Elargir la CSPE et la TCCFE au gaz et au fioul

Question 5 : Quelle gouvernance de la politique énergétique pour une responsabilité mieux partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales ?

1/ Préserver le modèle de la solidarité territoriale

- ✓ Préserver et garantir le modèle de la solidarité territoriale et poursuivre l'objectif de la départementalisation (ou de taille suffisante minimale) des Syndicats d'Energie mis en place par l'article 33 de la loi de décembre 2006.

2/ S'appuyer sur une compétence "partagée" clarifiée

- ✓ Clarifier les rôles et compétences de chaque échelon :
 - échelon national : fixe les grands objectifs et assure le contrôle.
 - échelon régional : décline les orientations de l'Etat via des schémas d'application établis en concertation avec les acteurs locaux.
 - échelon départemental : réalise les actions concrètes avec une remontée d'expériences.
- ✓ Développer une compétence partagée et autoriser les partenariats entre collectivités
 - faciliter les investissements, parfois lourds, que certaines collectivités ne pourraient réaliser par elles-mêmes, alors même que les autorités organisatrices d'énergie (AODE) peuvent assurer ce portage.
- ✓ Créer des conférences départementales et régionales de la transition énergétique ayant vocation à élaborer des propositions de schémas départementaux et régionaux de la transition énergétique, intégrant les SRCAE (Schémas Régionaux de Climat Air Energie) et comprenant également des orientations pour la mise en cohérence des réseaux d'énergie, des documents d'urbanisme, des plans de déplacement et des PCET (Plans Climat Energie Territoriaux), les schémas étant adoptés par les Conseils généraux et régionaux et arrêtés par les Préfets.
- ✓ S'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie, technique et financière, des Syndicats d'Energie existants porteurs :
 - d'une solidarité territoriale
 - d'une ingénierie technique et financière
 - d'un savoir faire ancré dans le concret et la proximité du terrain
 - de moyens mutualisés et péréqués